



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2018

**GREOUX-LES-BAINS**

-  
**REPUBLIQUE FRANCAISE**

-  
Département  
des  
**Alpes-de-Haute-  
Provence**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

**Date de convocation**

30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à neuf heures,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence  
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

**Présents**

Mesdames Danielle CASALE, Dominique CENNI, Michèle COTTRET,  
Anita DELAUNAY, Marinette DURANDEU, Josette LAUVERGNIAT,  
Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond  
MAZZOLENI, Jean-Pierre MONTOYA, Victor NAHOUM, Alain ROUX.

**Absents donnant pouvoir**

Madame Mirjam REINHARD à Monsieur André LOZANO, Madame  
Marie SOGODOGO à Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jean-  
Pierre BAUX à Monsieur Christian LOGIER.

**Absents**

Mesdames Nicole VIDAL, Julie ROCCHIA.

Messieurs Cyril MASQUIN, Jean-Paul OGIEZ, Philippe VIDAL.

**Secrétaire de séance**

Monsieur Raymond MAZZOLENI

**OBJET : Approbation du Compte de gestion 2017 – Budget Piscine du Colombier  
(M4)**

**Rapporteur : Monsieur André LOZANO**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-31 ;

**Vu** les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

**Considérant** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le rapporteur rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Il présente à l'assemblée les chiffres du compte de gestion 2017 du budget Piscine du Colombier :

**Résultat budgétaire de l'exercice 2017**

RECAPITULATIF RESULTATS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Section de fonctionnement	104 969,43 €	105 233,57 €	264,14 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>104 969,43 €</b>	<b>105 233,57 €</b>	<b>264,14 €</b>

**Résultat de clôture du budget 2017**

Section	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2016	Part affectée à l'investissement : exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	-641,83 €	0,00 €	0,00 €	1 732,45 €	1 090,62 €
Fonctionnement	480,88 €	0,00 €	264,14 €	-1 732,45 €	-987,43 €
Total	-160,95 €	0,00 €	264,14 €	0,00 €	103,19 €

Le résultat de clôture pour l'année 2017 se porte à **103,19 €** et comporte :

- un excédent d'investissement de **1 090,62 €**
- un déficit de fonctionnement de **-987,43.**

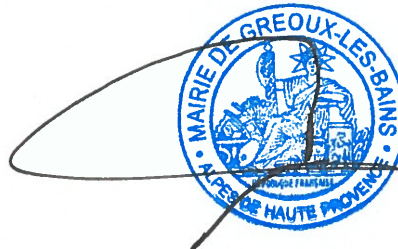
L'exposé du rapporteur entendu, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 du budget Piscine du Colombier. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,  
le 5 avril 2018

Affichage en mairie :  
le 12 avril 2018

Le Maire



Paul Audan

Accusé de réception en préfecture  
004-210400941-20180405-DEL-2018-021-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2018  
Date de réception préfecture : 13/04/2018